

Établissement Public Territorial du Bassin de la Meuse





Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)

CDRNM DU 07 JUIN 2019





















Ordre du jour

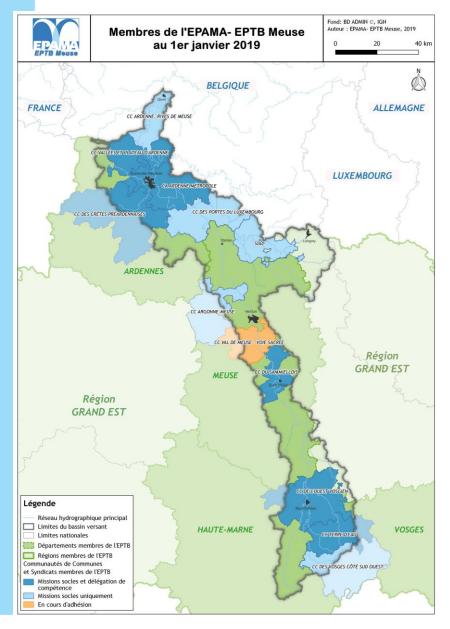


- Présentation de L'EPAMA-EPTB Meuse
- HEBMA: contexte global et enjeux
- Les ZDSS (zones de surstockage) et les décaissements



Présentation de L'EPAMA-EPTB Meuse





Création le 2 juillet 1996

Syndicat Mixte de Collectivités :

- 1 Région (fusion de 2 anciennes)
- 4 Conseils Départementaux
- 13 Structures Intercommunales

 9 chefs de projets, 3 administratifs supports; 1 directeur

Reconnaissance EPTB en 2009

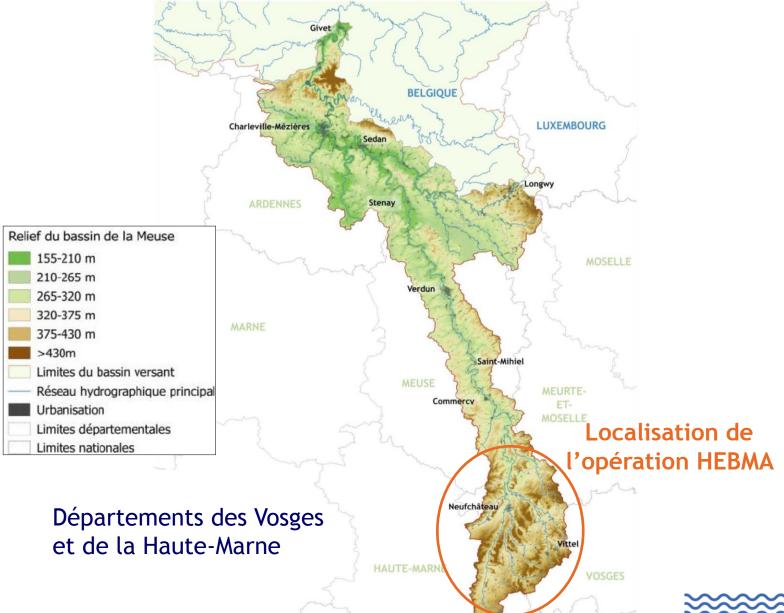


Présentation de L'EPAMA-EPTB Meuse



		EF
Missions socles	 Accessibles et financées par tous: pôle ressource ingénierie: information, conseils (techniques, financiers et juridiques) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes opérations touchant aux cours d'eau Animation du Bassin Versant: portage d'outils financier comme le PAPI et CPIER modélisation hydraulique Réseau des chargés de mission « rivières » Stratégie Biodiversité: plan d'action, carto, appui, échanges de données, acquisition de zone humides Prévention inondation: Gestion de crise OSIRIS, repère de crue, exercice inondation Projets Européens 	
Délégation de compétence GEMAPI	Pour les EPCI-FP: Délégation possible et au choix des items GEMAPI (art. L211-7 du code l'environnement): de l'item 1 « Aménagement d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant » de l'item 5 « Protection contre les inondations de l'item 8 « Restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides » de l'item 2 « Entretien courant des cours d'eau et des berges »	
	 Fonctionnement: Ingénierie mutualisée entre tous les EPCI-FP délégants et financée par la cotisation Investissement Chaque EPCI décide et finance ses investissements 	**







Origines

- Crue décembre 2001 = 300 communes et 2 500 habitants impactés
- Également : octobre 2006, décembre 2011 et « petites » crues régulières en hiver
- 16 arrêtés de Catastrophes Naturelles pris depuis 1982 sur le secteur (Neufchâteau, Pompierre, Vrécourt)
- Fort impact des travaux hydrauliques antérieurs
- Qualité dégradée des cours d'eau, coûts indirects (autoépuration, ressource AEP, dégradation de berges)







- HEBMA: Double objectif
 - Protéger les secteurs urbanisés contre les crues

Niveau européen Directive Inondation (2007)

Niveau national

Transposition dans la loi française (2010 et 2011)

Niveau local

SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) = PAPI

Meuse

TRI (Territoire à Risques Importants d'inondation) : Neufchâteau

Améliorer et restaurer la qualité écologique



Niveau européen

Directive Cadre sur l'Eau (2000)

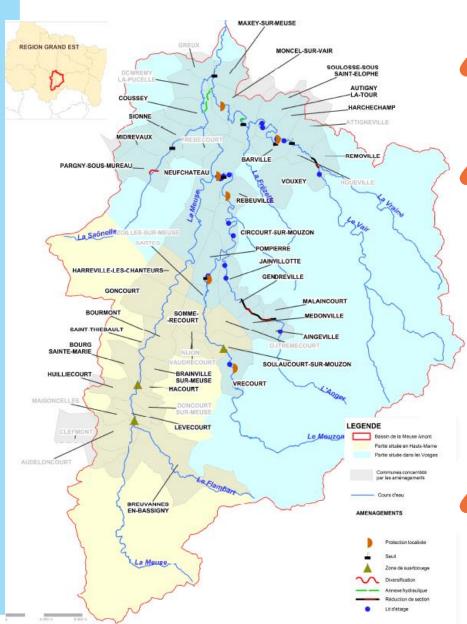
Niveau national

et les Milieux Aquatiques (2010 et 2011)

Niveau local

SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux





 80 sites en phase de Diagnostic dans HEBMA

- En janvier 2017, **30 sites retenus** en PRO suite :
 - À des analyses techniques plus poussées
 - Aux échanges avec les services de l'Etat et les financeurs
 - Aux échanges avec les riverains et élus, demandes locales d'ajout ou de modification
- Abaissement jusqu'à 67 cm à Neufchâteau pour une crue type 2001







- ♦ HEBMA : exemples de solutions
 - Améliorer le fonctionnement et l'état des cours d'eau



Seuils



Diversification des écoulements



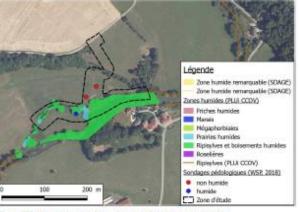


Figure 585 : Synthèse des informations relatives aux zones humides





Lits d'étiage

Annexes

hydrauliques

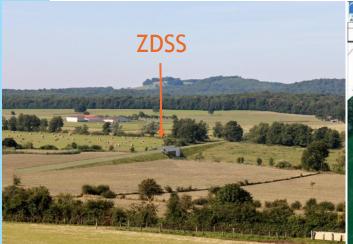






♦HEBMA : exemples de solutions

Réduire la vulnérabilité aux inondations





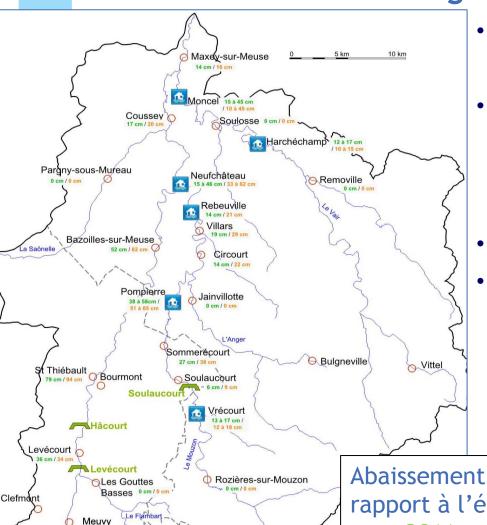


VUE EN PLAN D'ENSEMBLE **ZDSS**

Figure 172 : Spectre des vitesses d'écoulements pour l'ouvrage de Levécourt (pertuis, lit, talus digue

Décaissement

Efficacité des aménagements



Che Lamarche

Abaissement de la hauteur d'eau par rapport à l'état initial

- Amélioration de la situation en crue
- Population protégée : 1 089
 personnes (sur les 2 378 personnes
 impactées en 2001)
- Abaissement du niveau d'eau
- Exemples pour la crue de type 2001 :

Saint Thiébault: 94 cm

Vrécourt : 12 à 18 cm

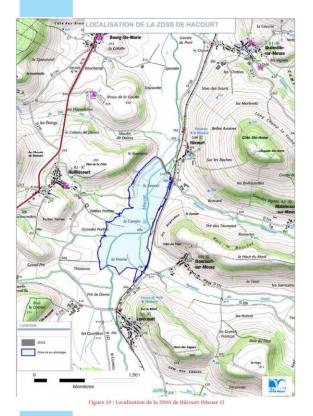
Pompierre: 51 à 65 cm

- Neufchâteau: 33 à 67 cm

Moncel sur Vair : 10 à 45 cm

Abaissement de la hauteur d'eau par rapport à l'état initial pour une crue de type 2011 en vert et 2001 en orange

Zones surinondées : ZDSS



Augmentation de la fréquence d'inondation et de la hauteur d'eau en amont des ouvrages

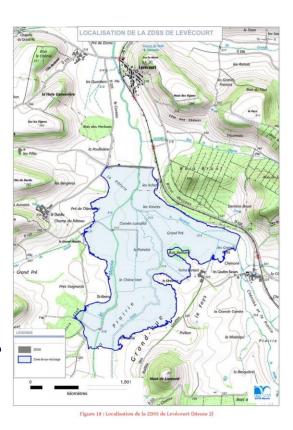


Figure 20 : Localisation de la ZDSS du Mouzor

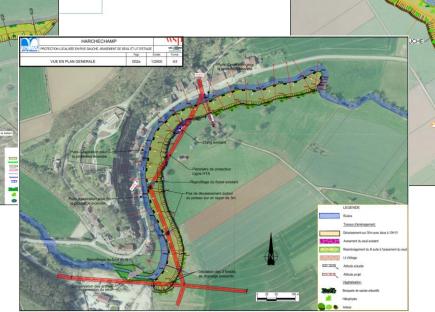
Contour maximal pour une crue millénale (extrême)



Zones surinondées : décaissements

Vrécourt, Pompierre, Rebeuville,
 Neufchâteau (combiné avec un mur),
 Harchéchamp/Barville, Moncel sur Vair

 Augmentation de la fréquence d'inondation (3 mois par an, surtout en hiver)





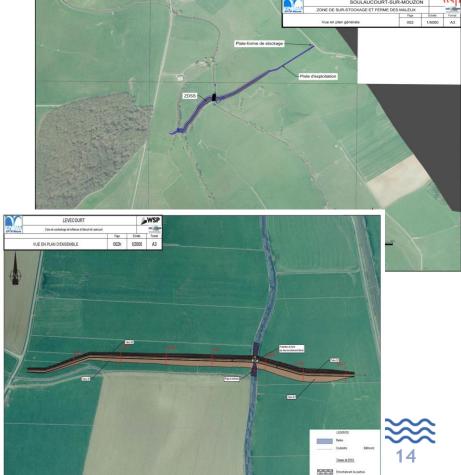
Conditions de réalisation

Emprise des zones de surstockage : acquisition foncière

Zones surinondées et décaissements : servitude de surinondation et

protocole agricole





Servitudes de surinondation

- Instituées en application de l'art. L211-12 du Code de l'environnement **POU** « créer des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, par des aménagements permettant d'accroître artificiellement leur capacité de stockage de ces eaux, afin de réduire les crues ou les ruissellements dans des secteurs situés en aval »
- Objectif: garantir le fonctionnement des ouvrages et ainsi assurer la protection des biens et des personnes dans les zones d'expansion des crues

Interdiction de :

- Constructions nouvelles
- Installation de toute infrastructure
- Boisement et plantation de pépinières
- Implantation de haies perpendiculaires au sens de l'écoulement
- Stockage de produits (balles de foin, tas de fumier etc.)
- Stockage d'hydrocarbures, huiles, graisses ou tout produit polluant
- Etc. (non exhaustif)

Site	Surface
Hâcourt (52)	95 ha
Levécourt (52)	345 ha
Soulaucourt sur Mouzon (52)	98 ha
Harchéchamp/Barville (88)	3,6 ha
Moncel sur Vair (88)	1,9 ha
Neufchâteau (88)	0,3 ha
Pompierre (88)	2,6 ha
Vrécourt (88)	2,4 ha



Protocole d'indemnisation

- Réalisé par les chambres d'agriculture 52 et 88
- Enquête des exploitants en 2015 pour l'état des lieux
- Groupe de travail d'une dizaine d'exploitants pour établir et valider le protocole
- Signé le 1^{er} février 2019



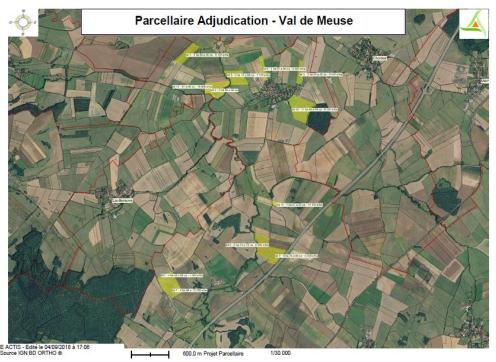




Compensations foncières

- Convention signée avec la SAFER Grand Est
- Recherche de terrains disponibles pour constituer une réserve foncière
- Proposition d'échanges parcellaires aux agriculteurs concernés

- Recherches en cours
- 50 ha actuellement en réserve



Ferme des Maleux

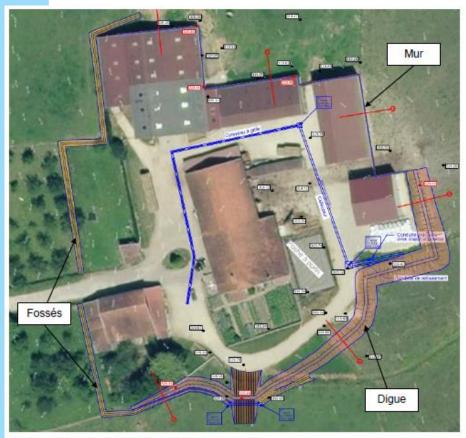


Figure 211: Aménagement de la ferme des Maleux

- Crue de type 2001 (occurrence env. 50 ans sur le Mouzon) : inondation des bâtiments annexes → l'eau arrive en limite des hangars
- Crue millénale (crue extrême): 15 cm d'eau au point le plus bas des bâtiments annexes; bâtiment d'habitation hors d'eau
- Protection : digue + mur (hauteur maximale de 1m)
- Proposition d'aménagements complémentaires: permettre le fonctionnement de la ferme hors crue (accès) et en crue (gestion des eaux pluviales)



Coûts et financement

Travaux : 14,97 M€HT

Aménagement environnementaux : 4,29 M€

• Protections localisées : 6,75 M€

• Zones de surstockage : 3,92 M€

Frais Annexes: 3,32 M€HT

Aménagements	%	Montant €HT
Agence de l'eau Rhin-Meuse	42,96 %	7 855 082
Etat, fonds Barnier	27,01 %	4 939 308
Fonds européens FEDER	10 %	1 828 500
Région Grand Est	10 %	1 828 500
Conseil départemental des Vosges	5,03%	920 000
Codecom Ouest Vosgien	4,69 %	857 469
Codecom Terre d'Eau	0,31 %	56 781
TOTAL	100 %	18 285 600 €



Etat actuel d'avancement



Instruction du dossier réglementaire

- Certificat de projet janvier 2018
- Procédures regroupées en un dossier global d'autorisation environnementale : une seule enquête publique :
 - Loi sur l'eau autorisation environnementale
 - DUP (utilité publique) + enquête parcellaire
 - DIG (intérêt général)
 - SUP (servitude de surinondation)
- Dossier déposé le 25 octobre 2018
- Instruction en cours, avec différentes consultations
 - Avis des CDRNM 88 et 52
- Enquête publique prévue pour le 2nd semestre 2019